# Règles de bonne conduite et de vie des séjours BT

Ce texte permet d'avoir un cadre commun afin que chacun puisse vivre au mieux son séjour et donner le meilleur de lui-même lors des répétitions et des concerts. Soyons vigilants à être d'accord sur tous ces points en début de séjour.

#### 1. Alimentation - Repas

Les équipes veilleront à proposer des repas simples et à prix raisonnables afin que le coût du séjour soit abordable pour chacun.

Le prix journalier du séjour comprend (outre le prix du logement) : le petit déjeuner, l'apéro, le repas du midi , un gouter pour les enfants et l'apéro, le repas du soir.

Pour les extras, le principe de cagnotte doit être envisagé.

L'alcool est réservé aux plus de 18 ans.

Les équipes suivront les horaires affichés en cuisine (pour les repas et pour la prise de service). Chacun pensera à débarrasser et nettoyer sa table.

Un frigo sera en libre accès, contrairement au reste du stock.

#### 2. Rôle de l'intendant(e)s

- Gérer les restes au fur et à mesure pour éviter d'avoir un congélateur rempli à la fin du séjour.
- Veille à ce que les menus soient affichés à temps.
- Veiller à la transition pré-BT/BT, et particulièrement au ménage.
- Veiller à ce que les équipes respectent les quantités, les listes de fond de roulement et ne prennent pas d'initiative d'achats.

### 3. Les mineurs présents sans leurs parents.

Un responsable doit être clairement identifié et nommé par les parents qui donneront à celui-ci toutes les informations essentielles (notamment médicales) et qui veillera à la gestion du quotidien de l'enfant mineur tout au long du séjour.

### 4. Utilisation des écrans.

Afin de profiter du vivre ensemble, il est important qu'une règle commune soit établie avant le séjour.

## 5. Respect des lieux de repos.

Les lieux de repos (dortoirs et autour des tentes) doivent rester calmes tout au long de la journée. Chacun doit pouvoir se reposer lorsqu'il en ressent le besoin afin de profiter pleinement de son séjour et de pouvoir donner le meilleur de lui-même lors des répétitions et des concerts.

Pour les activités bruyantes et/ou nocturnes, des espaces adaptés seront définis en fonction du lieu de séjour.

#### 6. Les animaux

Les animaux sont interdits en cuisine, dans le réfectoire, dans les salles de répétition et en accord avec le règlement intérieur du lieu du séjour. Les propriétaires veilleront à ramasser les excréments de leurs animaux. Les propriétaires restent responsables du comportement de leur animal.